

A propos de la circulaire budgétaire 2016 et de la Conférence nationale du handicap

POSITION D'ANDICAT

ANDICAT a pris note des orientations des pouvoirs publics dans le domaine du handicap, telles qu'elles sont exprimées dans les comptes rendus de la Conférence nationale du handicap et dans la circulaire budgétaire 2016 ; comme d'habitude parue trop tardivement et avec un taux d'évolution insuffisant.

Le renforcement des crédits aux MDPH pour une meilleure connaissance des besoins et le suivi des orientations va dans la bonne direction mais de véritables mesures pour évaluer quantitativement et qualitativement les besoins, ne sont pas prises.

Les orientations annoncées au cours de la Conférence nationale du handicap (soutien à l'investissement des ESAT, le compte personnel d'activité, ...) demandent à être plus concrètes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En ce qui concerne « l'emploi accompagné », ANDICAT ne peut que soutenir des dispositifs qui étoffent le continuum de solutions entre l'emploi protégé et l'emploi ordinaire.

Rappelons toutefois que ces emplois ordinaires, dont les titulaires bénéficient d'un accompagnement, ne se substituent en aucune façon aux emplois protégés d'ESAT. Or, aucune annonce réelle n'est faite pour ces structures, ce qui est également criant dans la circulaire budgétaire 2016.

ANDICAT se tiendra disponible pour construire les solutions adéquates pour une série de questions importantes qui ne sont pas abordées : le « financement à l'activité » qui ne dit pas son nom, les temps partiels, un plan de formation national pour les encadrants dans les domaines du handicap psychique et du vieillissement, la formation professionnelle des travailleurs handicapés, ...

Paris, le 14 juin 2016

Gérard ZRIBI
Président d'ANDICAT